

## LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 janvier 2025

Commune de La Grande Paroisse

Seine et Marne

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit janvier, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 20 janvier 2025 et sous la présidence de M. Emmanuel LEDOUX, Maire.

**Sur les 23 membres du conseil municipal,**

**18 étaient présents** : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, Maire, Isabelle MALTAVERNE, Serge COURROUX, Catherine CAZES, Patrick SPELLER, Annick PROUT RIEU, Jean RIFFAUD **adjoints**, Claudia AGUILAR, Loïck FAGIS, Jean-Claude GALLOIS, Sandrine GERIN, Catherine LESSINGER, Danièle MARTINET CONTANT, Patrice PATAY, Christina QUERMELIN, Vincent ROCHER, Nelly RODIER-NICOLI et Laurence SIMON, **conseillers municipaux**.

**3 étaient absents représentés** : Dimitri ARNOULD par E. Ledoux, Fabrice AUBERT par P. Speller et Jean-Luc EVEN par S. Gérin.

**2 étaient absents excusés** : Mélanie SAGNA et Pierre-Yves THOMAS.

**Ce qui totalise 21 votants.**

**Mme Nelly RODIER NICOLI a été désignée secrétaire de séance.**

## DELIBERATIONS APPROUVEES

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

**DEL202501** : A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acquérir le bien situé 13 rue de la Guette, à régler les frais afférents (notaires et autres) et à signer tous documents afférents à cette affaire.

**DEL202502** : A l'unanimité, d'engager la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, préalable au projet de création de la centrale photovoltaïque, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure, de définir les modalités de concertation préalables (*Mise à disposition du public, durant toute la phase de concertation, du dossier d'études, qui pourra s'exprimer par courrier ou courriel adressé en Mairie et Informations sur les différentes étapes du projet sur le site internet de la Ville et affichage sur les réseaux sociaux...*), d'arrêter le bilan de la concertation soumis à l'avis des personnes publiques associées, de prévoir l'enquête publique menée par un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif de Melun, d'en présenter le bilan au Conseil municipal qui en délibèrera et adoptera le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU éventuellement amendé pour tenir des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

En Mairie, le 29 janvier 2025.

La secrétaire de séance,  
Nelly RODIER NICOLI



Le Maire,  
Emmanuel LEDOUX

